

SDES, territoire d'énergie Savoie

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Objet :
Travaux d'éclairage public
sous maîtrise d'ouvrage
des communes :
Déroptions dossiers
participation financière
hors délais

Délibération n° BS 3-15-2025

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents et représentés ayant pris
part à la délibération : 7

Date de la convocation :

27 mai 2025

Secrétaire de séance élu :

Yves BERTHIER

Nota :

Le Président certifie que cette
délibération sera affichée au siège du
syndicat et mise à disposition sur le
site du SDES en juin 2025.

Vu la délibération n°CS 02-02-2016 du 14 juin 2016 relative aux participations financières pour les travaux d'éclairage public ;

Vu la délibération n°CS 03-04-2016 du 4 octobre 2016 relative aux participations financières pour les travaux d'éclairage public ;

Vu la délibération n°CS 04-16-2024 du 12 décembre 2024 relative aux participations financières du SDES ;

Dans le cadre de la gestion et du traitement de ces dossiers, il apparaît que certains dossiers sont classés hors délai et que conformément aux règles en vigueur « si à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la notification, le paiement de la participation n'est pas intervenu faute de justificatifs, la décision attributive devient caduque ».

Les dossiers sont classés hors délai en raison de quatre différents motifs :

- 2 dossiers (cas 1) pour des travaux en cours et non-respect du délai de réalisation sous un an après notification de la participation financière du SDES (retard des entreprises, temps entre la commande et la notification de la subvention long, retard dans le lancement des travaux...) ;
- 2 dossiers (cas 2) pour des travaux terminés mais dans un délai supérieur à un an après notification de la participation financière du SDES avec transmission des justificatifs de factures ;
- 3 dossiers (cas 3) pour des travaux terminés dans les délais mais manquement dans l'envoi des justificatifs de factures dans le délai d'un an suivant la notification de la participation financière du SDES ;
- 3 dossiers (cas 4) pour des travaux terminés dans les délais mais non versement de la participation financière dans un délai de 1 an après la notification.

Extrait

du registre des délibérations du bureau syndical

Séance du 3 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq
Le 3 juin à 17 heures,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN.

Étaient présents :

Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Chantal MARTIN Jean-Claude RAFFIN, Christian RAUCAZ et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés :

Robert AGUETTAZ, Marie-Claire BARBIER, Roger BLANC-COQUAND et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Délibération n° BS 3-15-2025

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical décide à l'unanimité :

- ▶ *De valider la prorogation du délai jusqu'au 1^{er} novembre 2025 pour les dossiers notés « hors délai » et listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'annuler la bonification des CEE pour les dossiers dont la récupération des CEE n'est plus possible, compte tenu du dépassement des délais réglementaires afférents ;*
- ▶ *De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier ces décisions aux maîtres d'ouvrages concernés.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Yves BERTHIER



Le Président du SDES
Michel DYEN



Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : dossiers hors délais

Dossiers validés				Suivi du dossier						Synthèse des montants en €			Matériels éligibles				
Réf dossier	Commune	Localisation des travaux	Commentaires	Date de reception dossier	Complet le	Validation en BS (date)	Notification à la commune (date)	Délais totale de réalisation	Date d'échéance	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant plafond participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires	Luminaires déposés	
DOSSIERS GELÉS CAS 1 - Travaux en cours et hors délai																	
24032TVXEP	Albertville	Divers secteurs (axes secondaires)	Travaux réalisés en régie. Les travaux ne seront pas terminés avant le délai de 1 an après notification.	17 mai 2024	24 mai 2024	02 juil 2024	12 juil 2024	2 ans	12 juil 2026	162 200,00 €	162 200,00 €	49 720,00 €	1180	0	0	0	
24034TVXEP	La Léchère	Divers secteurs hors Petit Coeur (régie)	Anticipation d'un retard dû aux délais de livraison importants du matériel.	24 mai 2024	30 août 2024	11 sept 2024	17 sept 2024	> 1 an	Prolonger a minima jusqu'au 31/12/2025	120 737,12 €	20 194,00 €	5 660,00 €	44	0	0	0	
Total à valider à ce jour				2		dossiers					282 937	182 394	55 380	1 224	0	0	0
DOSSIERS GELÉS CAS 2 - Travaux terminés hors délai																	
23045TVXEP	La Léchère	Divers secteurs (hors Petit Coeur en régie)	Retard dans la réalisation des travaux, qui sont désormais terminés (quelques jours après l'expiration du délai)	02 oct 2023	03 nov 2023	14 nov 2023	22 mars 2024	1 an et 5 jours	31 juil 2025	167 420,00 €	83 276,00 €	33 010,00 €	195	0	0	0	
24001TVXEP	Les Allues	Meribel, Meribel Mottaret, Giratoire de Combe Froide	Retard lié au retour de certaines lanternes en SAV avant pose, délais importants de refabrication	21 sept 2023	17 oct 2023	08 févr 2024	27 mars 2024	1 an et 2 semaines	31 juil 2025	572 850,00 €	381 570,00 €	48 700,00 €	790	0	0	0	
Total à valider à ce jour				2		dossiers					740 270	464 846	81 710	985	0	0	0
DOSSIERS GELÉS CAS 3 - Travaux terminés dans les délais avec retard dans l'envoi des justificatifs																	
22018TVXEP	CA du Grand Chambéry	VIC Bassens	Échéance factures dépassée	29 juin 2022	11 juil 2022	13 sept 2022	12 oct 2022	2 ans et 8 mois environ	30 juin 2025	100 233,00 €	86 838,00 €	13 038,40 €	182				
22008TVXEP	Montmélian	Avenue de la Gare	Échéance factures dépassée Luminaires indigibles selon les infos actuelles	14 févr 2022	23 mars 2022	12 avr 2022	17 mai 2022	3 ans et 1 mois	30 juin 2025	11 326,50 €	11 326,50 €	3 750,00 €	15				
23020TVXEP	Montmélian	Postes F-H-AA-AJ-AC	Échéance factures dépassée	05 avr 2023	05 avr 2023	25 avr 2023	04 mai 2023	2 ans et 1 mois	30 juin 2025	35 115,30 €	15 982,00 €	2 819,00 €	43				
Total à valider à ce jour				3		dossiers					35 115	15 982	2 819	43	0	0	0
DOSSIERS GELÉS CAS 4 - Travaux terminés avec retard paiement																	
23046TVXEP	Argentine	Route de la dombert; RD72; Route de la gare; chemin de charrière chaude; chemin du talc; chemin de la gorge	Échéance factures < 3 mois	23 oct 2023	31 oct 2023	14 nov 2023	27 mars 2024	1 an et 3 mois	30 juin 2025	57 694,96 €	36 466,18 €	17 221,00 €	91			51	
24022TVXEP	Argentine	Divers secteurs	Échéance factures < 3 mois	27 mars 2024	03 avr 2024	30 avr 2024	04 avr 2024	1 an et 2 mois en viron	30 juin 2025	54 813,69 €	31 339,60 €	15 480,00 €	87	0	0	0	
24002TVXEP	Jarrier	23051TVXEP annulé et remplacé par dossier 2024	Échéance factures < 3 mois	08 déc 2023	08 déc 2023	08 févr 2024	27 mars 2024	1 an et 3 mois environ	30 juin 2025	20 789,20 €	18 604,20 €	7 549,00 €	32	1		2	
Total à valider à ce jour				3		dossiers					133 298	86 410	40 250	210	1	0	53
BS du 3 juin 2025				10		dossiers					1 191 620	749 632	180 159	2 462	1	0	53

Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné **Béatrice Santais**, Maire de **Montmélian**
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement en
Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 22008TVXEP**, notifié en
date du 04 mai 2023, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :

Le départ d'un électricien qualifié en charge de la rénovation de l'éclairage public au sein de
la commune a entraîné une vacance de personnel pour ce type de travaux et donc un retard
dans leur réalisation.

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : **30 juin 2025**.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de CEE,
et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

**Demande faite à Montmélian,
Le 16/05/25**

Demande reçue le

Signature du Maire de la commune

**Signature de Michel Dyen,
Président du SDES**

Le Maire, Béatrice Santais

3-





SDES 73
M. Michel Dyen - Président
Bâtiment le 3D
81 rue de la Petite Eau

73290 LA MOTTE-SERVOLEX

A Chambéry le, 27 mars 2025

Affaire suivie par : Fabienne Westrelin - 04 79 96 23 96
Nos réf : HPA/ETA/D330515
dibi@grandchambery.fr

Objet : Dossier subvention éclairage public 22018TVXEP

Monsieur le Président,

Grand Chambéry a été bénéficiaire d'une subvention de la part du SDES pour la modernisation de l'éclairage sur les voiries d'intérêt communautaire de la commune de Bassens, par des lanternes leds.

Ce dossier a pris plus de temps qu'un dossier "classique", car, pour les travaux, Grand Chambéry a transféré de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Bassens, qui a pu ainsi lancer un marché unique pour la modernisation de l'éclairage sur l'ensemble des voiries.

Au vu du phasage des travaux, puis de la transmission des éléments définitifs, Grand Chambéry a procédé au dernier paiement de sa part par remboursement à la commune en 2024.

Nous sommes ainsi en mesure de transmettre les éléments justificatifs des paiements effectués au SDES dans le mois qui vient, après réception de l'état liquidatif visé par le trésorier.

Nous vous demandons donc de prolonger si possible le délai de validité du dossier, et de maintenir le montant de la subvention, et vous en remercions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos sincères salutations.

Le Directeur
Hervé Palin



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné **Béatrice Santais**, Maire de **Montmélian**
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement
en Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 23020 TVXEP**, notifié en
date du 04 mai 2023, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :

Le départ d'un électricien qualifié en charge de la rénovation de l'éclairage public au sein de
la commune a entraîné une vacance de personnel pour ce type de travaux et donc un retard
dans leur réalisation.

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : **30 juin 2025**.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de
CEE, et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Demande faite à Montmélian,
Le 04/04/2025

Demande reçue le

Signature du Maire de la commune

Signature de Michel Dyen,
Président du SDES

Le Maire, Béatrice Santais

3-





COURRIER ARRIVÉ LE :

- 3 FEV. 2025

S.D.E.S

Le 30 janvier 2025

Monsieur le Président
SDES
Bâtiment le 3D
81 rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Affaire suivie par : Valérie Forré
Tel : 04 79 22 76 02
Courriel : valerie.forre@lalechere.fr

Réf : VF/2025-082

Objet : Demande de prolongation délai de validité subvention
Dossier : 23045TVXEP

Monsieur le Président,

Vous avez octroyé à la commune de la Léchère une subvention de 33 010 € pour le programme 2023 de modernisation de l'éclairage public et je vous en remercie.

A ce jour les travaux ne sont pas terminés et mes services en seront pas en mesure de vous transmettre les éléments nécessaires au versement de l'aide avant sa fin de validité. C'est pourquoi je me permets de solliciter de votre part une prolongation du délai de validité de ce dossier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Dominique COLLIARD



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné **Jean-Claude Perrier**, Maire de **Argentine**
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement
en Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 23046 TVXEP**, notifié en
date du 27 mars 2024, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :

Délai nécessaire au solde du dossier (travaux réalisés dans le délai imparti).

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : **30 juin 2025**.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de
CEE, et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Demande faite à **ARGENTINE**,
Le **17/03/2025**

Demande reçue le

Signature du Maire de la commune

Signature de Michel Dyen,
Président du SDES

Le Maire
Jean-Claude **PERRIER**



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné Alain ETIEVENT, Adjoint délégué aux Finances
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement en
Éclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 24001TVXEP**, notifié en
date du 27/03/2024, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :
Retour des certaines lanternes en SAV avant pose, délais importants de refabrication.

La prolongation souhaitée irait jusqu'en date du : 30/06/2025

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de
CEE, et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Demande faite à Les Allues,
Le 20/03/2025

Demande reçue le

Signature

Signature de Michel Dyen,
Président du SDES

**Pour le Maire empêché,
le 1er adjoint,
Alain ETIEVENT**



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné **Marc Picton**, Maire de **Jarrier**
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 24002 TVXEP**, notifié en date du 27 mars 2024, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :

Délai nécessaire au solde du dossier (travaux terminés dans le délai imparti).

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : **30 juin 2025**.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de CEE, et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Demande faite à
Le 20/03/2025

Demande reçue le

Signature du Maire de la commune

Signature de Michel Dyen,
Président du SDES



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je, soussigné **Jean-Claude Perrier**, Maire de **Argentine**
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement
en Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 24022 TVXEP**, notifié en
date du 13 mai 2024, et le report du délai d'un an accordé à compter de cette date.

Les causes du retard sont les suivantes :

Délai nécessaire au solde du dossier (travaux réalisés dans le délai imparti).

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : **30 juin 2025**.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre dans un délai maximum de 3 mois après réception des travaux :

- la facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de
CEE, et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Demande faite à **ARGENTINE**,
Le **17/03/2025**

Demande reçue le

Signature du Maire de la commune

Signature de Michel Dyen,
Président du SDES

Le Maire
Jean-Claude PERRIER





VILLE D'ALBERTVILLE
12, COURS DE L'HÔTEL DE VILLE - CS 60104
73207 ALBERTVILLE CEDEX
TÉL. +33(0)4 79 10 43 00
FAX. +33(0)4 79 10 43 09

Envoyé en préfecture le 10/06/2025
Reçu en préfecture le 10/06/2025
Publié le
ID : 073-257302232-20250603-BS_3_15_2025-DE



Demande de prolongation du délai d'exécution des travaux d'investissement en Eclairage Public

Je soussigné, Frédéric BURNIER FRAMBORET - Maire d'Albertville,
demande par la présente le prolongement du délai d'exécution des travaux d'investissement
en Eclairage Public actuellement engagés sur la commune.

Cette demande concerne le dossier de **participation financière n° 24032TVXEP**, notifié en date
du 12/07/2024, et le report du délai d'exécution des travaux de un an à compter du
12/07/2025.

Les causes du retard sont les suivantes :

Les travaux sont réalisés en régie (en interne) par le service électricité, donc avec un délais de
réalisation plus long car ce n'est pas leur seule activité. Pour ce faire, il était nécessaire
d'anticiper la commande pour étaler et fractionner la mise en place des luminaires sur une
période de temps plus longue en fonction de la charge de travail du service et du nombre élevé
de matériels à installer (1 180 unités). Enfin, les travaux demandent une logistique assez
importante liée au tri des luminaires remplacés.

Prolongation des droits à participation financière souhaitée jusqu'au : 12/07/2026.

La commune s'engage à tenir informé le SDES dès prise de connaissance de tout nouveau
retard, et de transmettre à la fin des travaux :

- La facture de fin de travaux acquittée (avec la preuve du paiement)
- Le détail des travaux réalisés s'il n'est pas suffisamment explicite dans la facture
- L'attestation sur l'honneur de la réalisation des travaux en interne
- Une demande écrite de paiement de la participation financière accordée

Le mandat ne sera délivré qu'après totale complétude des pièces nécessaires au dépôt de CEE,
et dans la mesure où la présente demande aura été validée.

Fait à Albertville, le01...AVR... 2025

Signature

Frédéric BURNIER FRAMBORET

Maire d'Albertville



Le 14 avril 2025

**Monsieur le Président
SDS
Bâtiment le 3D
81 rue de la Petite Eau
73290 LA MOTTE-SERVOLEX**

Affaire suivie par : Valérie Forré
Tel : 04 79 22 76 02
Courriel : valerie.forre@lalechere.fr

Réf : VF/2025-225

**Objet : Demande de prolongation délai de validité subvention
Dossier : 24034TVXEP**

Monsieur le Président,

Vous avez octroyé à la commune de la Léchère une subvention de 5 660 € pour le programme 2024 de modernisation de l'éclairage public et je vous en remercie.

Ce programme de rénovation de l'éclairage public initié en 2023 et réalisé sur plusieurs tranches a pris du retard principalement en raison des délai de fabrication du matériel.

A ce jour les travaux ne sont pas terminés et il est fort probable que mes services ne soient pas en mesure de vous transmettre les éléments nécessaires au versement de l'aide avant sa fin de validité. C'est pourquoi je me permets de solliciter de votre part une prolongation du délai de validité de ce dossier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma demande,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,
Dominique COLLIARD

